Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Délégation Régionale
Occitanie méditerranée

Décision n°2020-01

Le délégué régional,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret 84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ 2009-139 du 19 mars 2009, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires et précisant les modalités de délégation de leur signature afin d'assurer le fonctionnement des délégations régionales et des formations de recherche ;

Vu la décision DAJ 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ n°2011-203 du Président-directeur général de l'Inserm accordant délégation de pouvoir au directeur de l'agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) en particulier aux fins de conclure les marchés publics relatifs aux dépenses d'animation scientifique de l'agence et notamment son article 1 ;

Vu la décision SA/RJ/17-N13 du 12 décembre 2017 du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ 2012 – 124/CHCH/CH du 1er Juin 2012 nommant Jacques Cavaillé délégué régional et ordonnateur secondaire pour la délégation Languedoc Roussillon ;

Vu la décision 2020-003 du 1er janvier 2020reconduisant Jean-Luc Puel, à la fonction de Directeur de l'Unité 1051.

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est accordée, à compter du 1er janvier 2020 à Jean-Luc Puel, Directeur de l'Unité 1051, afin de signer ou valider en leur qualité de valideur final dans le système d'information financier SAFIr, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles de sa structure de recherche :

- les marchés, les commandes et les contrats de fournitures et services relevant du référentiel inter-EPST (à l'exception de ceux relatifs aux travaux) dont le montant est inférieur à 139 000 € HT, à l'exception des contrats de recherche, conventions de formation, conventions de valorisation, conventions de reversement, conventions d'hébergement et des conventions relevant des missions d'Inserm-Transfert.
- Les commandes relatives à la gratification des stagiaires,
- les constatations de service fait,
- les certifications de service fait,
- tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité de l'U1051, à l'exception :
  - des missions dont la durée dépasse un mois.
  - des ordres de mission sans frais, dont la durée dépasse un mois.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc Puel, délégation de signature est accordée, à compter du 1er Janvier 2020 à Charlotte Dumonte, *(Ingénieur d'étude,*

Responsable du pilotage), aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc Puel et de Charlotte Dumonte, délégation de signature est accordée, à compter du 1er Janvier 2020, à Audrey Bonnet, *(Assistant Ingénieur, Gestionnaire)*, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc Puel, de Charlotte Dumonte et d'Audrey Bonnet, délégation de signature est accordée, à compter du 1er Janvier 2020, à Aurore Castillo, *(Technicien, Gestionnaire)*, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc Puel, de Charlotte Dumonte, d'Audrey Bonnet et d'Aurore Castillo, délégation de signature est accordée, à compter du 1er Janvier 2020, à Agnès Barthoux, *(Technicien, Gestionnaire)*, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc Puel, de Charlotte Dumonte, d'Audrey Bonnet, d'Aurore Castillo et d'Agnès Barthoux, délégation de signature est accordée, à compter du 1er Janvier 2020, à Cédric Raoul, *(Directeur de Recherche, Chercheur)*, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 7 : Le plafond de 139 000€ HT précité s'apprécie par besoin homogène de fournitures ou services selon les modalités prévues aux articles R.2121-1 et suivants du code de la commande publique.

Article 9 : Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale Occitanie Méditerranée.

Article 10 : Elle abroge toute décision antérieure ayant le même objet.

Le Délégué Régional,
Ordonnateur secondaire

Jacques Cavaillé

Délégation Régionale
Occitanie méditerranée

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2020-01

Délégation Régionale Inserm
Occitanie Méditerranée

Délégataire : **Nom et prénom** **Fonction**	**Signature**	**Paraphe**	**Domaine de la délégation de signature**
Jean-Luc Puel, Directeur		JLP	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Charlotte Dumonte, Responsable du pilotage		CD	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Audrey Bonnet, Gestionnaire		AB	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Aurore Castillo, Gestionnaire		A.C	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Agnès Barthoux, Gestionnaire	A.Barthoux	A.B	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Cédric Raoul, Chercheur		CR	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions